

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2304-21

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10+3 proc

Votants : 13

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Philippe ALLEGRINI – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI – Fabienne GALLI

**Objet : Affectation du résultat
D'exploitation de l'exercice 2022
Eau Assainissement**

Absents excusés : Jean-Marc BLANIC – Sandrine BARRALIS – Fabrice FONTAINE

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Christian DI MARTINO

Conformément à l'instruction budgétaire comptable M49 en vigueur, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel que constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice écoulé.

Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde doit être affecté en résultat de fonctionnement reporté (002), en dotation complémentaire en réserve (1068 – excédent de fonctionnement capitalisé).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, après avoir entendu la lecture du Compte Administratif 2022, de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

REALISATION	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
		332 115.32	295 738.04	Résultat exercice - 36 377.28
REPORT N-1	Report / FONCT.		86 950.48	Excédent antérieur reporté 86 950.48
TOTAL	Réalisation + reports	332 115.32	382 688.52	50 573.20

Dès lors, il est demandé à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat du compte administratif comme suit :

- affectation obligatoire en R002 fonctionnement 50 573.20 €
- affectation en R1068 investissement - €

Ces résultats seront repris au budget primitif 2023 de l'eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 pour le budget Eau Assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

Christian DI MARTINO

Signé par : Gérard BRANDA

Date : 13/04/2023

Qualité : Maire

Gérard BRANDA